

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

147

Jeudi 18 octobre 2018

A la Une

France urbaine a mis à l'honneur l'expérimentation dans les territoires



En partenariat avec la Banque des Territoires et Syntec numérique, France urbaine a organisé le 16 octobre 2018 un événement consacré à l'expérimentation et aux projets innovants dans les territoires.

Le format choisi a permis les interventions des acteurs de l'innovation dans les territoires : collectivités, entreprises et organismes tiers ont échangé autour de ces enjeux d'expérimentation. L'occasion de mettre en lumière la constitution d'écosystèmes territoriaux entre acteurs publics et privés, nécessaires pour accompagner l'émulation et le déploiement de projets innovants. En illustration, le territoire nantais, représenté par **Francky Trichet**, adjoint au maire de Nantes et conseiller métropolitain chargé de l'innovation et du numérique, qui a rappelé l'intérêt de faire des territoires un « terrain de jeu sécurisé et accompagné ». Cette démarche d'expérimentation et d'innovation est portée à Nantes par « Nantes city lab », comité qui fédère différents acteurs (collectivité, entreprises dont TPE et PME, académiques, représentants d'usagers) avec une gouvernance qui se veut ouverte.



Le but est bien de « maturer » les projets et d'impulser une démarche collaborative, tout en explorant, au-delà du prisme technologique, les champs culturels, économiques ou encore sociaux, à l'image du projet « Yhnova », premier logement social fabriqué par un robot imprimante 3D.

Un constat partagé par **Bertrand Falch'hun**, expert TIC mobilisé à la Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) de Nantes, qui conjugue la façon de traiter l'expérimentation à une pluralité de modèles, évolutifs et propres à chaque territoire. **Elisa Vall**, directrice du Département Appui aux territoires de la Banque des Territoires, avait rappelé plus tôt le soutien de la Banque des Territoires dans l'accompagnement de l'ingénierie territoriale, notamment dans le cadre des projets de « Démonstrateurs ».

Une seconde séquence a permis de mettre en lumière les freins à l'expérimentation. En termes de réglementation, d'abord, avec des projets d'innovation qui parfois se confrontent à des barrières réglementaires, dont les demandes de dérogation sont parfois le résultat de délais conséquents. **Emmanuelle Durandau**, secrétaire permanente adjointe du PUCA (Plan urbanisme construction architecture – agence interministérielle) est intervenue pour évoquer l'appui du PUCA dans l'identification des blocages techniques et juridiques à la réalisation des projets et leur contribution à les lever. Le financement, ensuite, avec un manque d'informations et une difficulté du process qui empêche d'optimiser l'obtention de possibles financements, à l'instar des financements européens. Le portage politique et une volonté commune de contribuer à l'innovation, enfin. A cet effet, **Bertrand Serp**, adjoint au maire de Toulouse en charge de l'innovation et du numérique, vice-président de Toulouse Métropole à l'économie et la robotique, a fait état d'une contribution à l'expérimentation qui doit être commune et globale, insufflant une démarche qui doit être *a fortiori* portée par les collectivités.

Karine Dognin-Sauze, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'innovation, la métropole intelligente, au développement numérique et à la mobilité intelligente, a souligné en clôture le besoin de développer des points d'échanges et de contacts dans le cadre des projets d'innovation. Il paraît nécessaire de faire dialoguer les collectivités, les entreprises et tout organismes tiers en appui des projets d'innovation et de smart city, afin de favoriser les conditions de l'expérimentation ; un dialogue entre l'Etat et les collectivités également, indispensable pour perpétuer l'ingénierie territoriale et le soutien aux territoires de projets. L'Etat doit à la fois être facilitateur, dans l'adaptation et l'évolution des conditions réglementaires de l'innovation et des ajustements normatifs qui s'y prévalent, mais aussi accompagnateur, en dénote la partie « innovation » du Pacte Etat/Métropole signé en juillet 2016 à Lyon, laquelle engage l'Etat à allouer une enveloppe de 150 millions d'euros au profit de projets d'innovation, lesquels sont réfléchis dans un paradigme d'inter-territorialité.

Si d'autres projets et manifestations sur l'expérimentation dans les territoires devraient se profiler, tous les acteurs présents ont évoqué les ressorts de projets d'expérimentations orientés avant tout vers le bien commun, avec un adage : créer les conditions de la convergence des intérêts.

Contact : [Sébastien Tison](#)

En ce moment à France urbaine

[Loi Pacte, CCI métropolitaines, commande publique au menu de la commission Développement économique](#)

18 octobre 2018

La commission développement économique et innovation s'est réunie le 9 octobre 2018 à l'Assemblée nationale sous la présidence de **David Kimelfeld**, président de la métropole de Lyon. Une trentaine d'élus et de techniciens représentant dix-neuf collectivités étaient présents.

La Communauté d'agglomération du Nord de la Réunion a présenté la « stratégie du bon achat » (SBA), une action qu'elle a mise en œuvre avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) depuis quatre ans afin de rendre plus lisible et adaptée la commande publique pour les petites entreprises du territoire et ainsi faciliter l'achat local, levier de développement économique pour le territoire. Cette expérimentation a donné des résultats très satisfaisants, tant pour les entreprises que pour la collectivité avec une hausse du nombre de réponses à ses marchés.



La commission a ensuite auditionné **Pascal Pfeiffer**, directeur de la CCI Alsace Eurométropole et **Xavier Pelletier**, Directeur de la CCI Lyon Métropole, représentants de l'association des CCI métropolitaine (ACCIM). Alors que **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances a annoncé une réduction drastique des missions pouvant être financées par la fiscalité sur les entreprises, les CCI doivent se réinventer. Pour les métropoles et les grandes agglomérations, cette réforme doit permettre une meilleure structuration du réseau consulaire mais elle ne doit pas ignorer la réalité des écosystèmes territoriaux. Les territoires urbains ont besoin de CCI locales fortes qui ne soient pas de simples courroies de transmission des CCIR, mais bien des partenaires du développement économique.

La commission a conclu ses travaux en réaffirmant l'importance du rôle des territoires urbains dans la croissance économique du fait de la concentration des centres de décision et d'innovation. France urbaine prendra des initiatives et fera des propositions dans ce sens dans le cadre du projet de loi PACTE et des annonces du gouvernement sur le nouveau grand plan d'investissement et d'innovation.

Contact : [Ludovic Grousset](#)

[Expérimentation du compte financier unique : vers une modernisation de la gestion publique locale](#)

18 octobre 2018

France urbaine a participé au comité de fiabilité des comptes locaux organisé par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et en présence de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), le 12 octobre 2018, sur le compte financier unique (CFU).

A ce jour, les comptes des collectivités locales sont retracés dans deux documents distincts : un compte administratif, établi par l'ordonnateur et un compte de gestion établi par le comptable. Cette dualité de comptes s'explique à l'origine par la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

L'objectif qui a été présenté à France urbaine, et également aux autres associations d'élus, est de prévoir, en un seul document, les informations d'exécution budgétaire et comptables d'une collectivité, sans toutefois, revenir sur le principe de séparation ordonnateur/comptable.

Pour ce faire, le Gouvernement souhaite déposer un amendement au projet de loi de finances 2019 ouvrant la possibilité de mener une expérimentation auprès des collectivités volontaires pour une durée de 3 exercices budgétaires.

Les travaux vont donc s'ouvrir avec les représentants des collectivités et les administrations centrales concernées pour concevoir, à partir notamment de la base d'un rapport de mission des inspections générales des finances et de l'administration de 2017 sur le sujet, la maquette du CFU.

France urbaine s'est d'ores et déjà emparé du sujet. En effet, les collectivités souhaitant se lancer dans cette expérimentation sont invitées à participer au premier groupe de travail « technique » mis en place par la DGFIP, le 8 novembre toute la journée (mail transmis aux directions financières le 16 octobre). Ce groupe de travail permettra d'aborder de nombreuses questions restées en suspens comme celles d'une maquette spécifique pour les collectivités votant par fonction ? La définition des modalités nécessaire à l'adaptation des systèmes d'information et de la répartition des rôles entre ordonnateur et comptable.

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, nous vous joignons le support de présentation de la réunion du 12 octobre.

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Eloïse Foucault](#)

[Commission et audition : retour sur l'actualité finances locales de France urbaine](#)

18 octobre 2018



Les deux nouveaux co-présidents de la commission Finances de France urbaine, **Olivier Carré**, maire d'Orléans et président d'Orléans Métropole, et **François Rebsamen**, maire de Dijon et président de Dijon Métropole avaient proposé, pour la réunion du 9 octobre, un ordre du jour centré sur les 3 dossiers d'actualité que sont : le projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019), la contractualisation financière et la réforme fiscale.

S'agissant du PLF 2019, les débats ont tout d'abord permis de préciser les priorités de France urbaine :

- concernant la réforme de la dotation d'intercommunalité (article 79), a été soulignée l'importance de la mobilisation des élus urbains ayant permis de substituer à la proposition adoptée par le Comité des finances locales, une architecture respectueuse du rôle et des responsabilités des grandes agglomérations. Il n'en demeure pas moins que le sentiment d'incompréhension quant à l'absence de transparence sur les simulations individuelles est unanime ;
- en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM : article 7), dès lors qu'il y a un transfert potentiel de charge (l'article prévoit que l'Etat puisse refacturer aux collectivités le coût des dégrèvements faisant, le cas échéant, suite à une décision de justice), chacun s'accorde à considérer que les élus sont légitimes à rechercher une complète sécurité juridique des délibérations des exécutifs locaux. C'est dans ce but, qu'ont été transmis aux parlementaires des amendements qui visent à ce que l'assiette de la TEOM puisse bien intégrer les dépenses indirectes. Le vote d'un premier amendement par la commission des finances de l'Assemblée nationale témoigne de l'écoute des parlementaires ([cf. TU n°145](#)). En fonction du texte adopté en 1ère lecture par les députés (le vote solennel sur la première partie du PLF à l'Assemblée nationale est prévu le 23 octobre), France urbaine, en concertation avec les autres associations mobilisées sur le sujet, notamment Amorce et l'AdCF, verra dans quelle mesure une initiative supplémentaire au Sénat s'impose. La logique est la même pour l'article 8 qui, au travers d'une augmentation de la TGAP déchets, prévoit un renchérissement extrêmement important du coût du service pour le contribuable local (selon Amorce, le surcoût pour les collectivités à l'horizon 2021-2023 serait au minimum de 350 M€ !) ;
- s'agissant de la propension de l'Etat à piocher dans les variables d'ajustement (article 23) pour financer au sein de l'enveloppe des collectivités locales ses annonces d'aides « de l'Etat » aux collectivités locales (50M€ pour la collectivité de Saint-Martin, apurement de la DGE des Départements, DGD Bibliothèques, etc.), les membres de la commission demandent que France urbaine poursuive l'information des parlementaires quant au caractère politiquement discutable de ces dispositions. De plus, sachant que les compensations de l'ex-taxe professionnelle sont asséchées pour le bloc communal, l'Etat propose à nouveau de ponctionner la DCRTP (15 M€). Ce serait un nouveau coup porté à la neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle, tout comme l'année dernière, France urbaine demande donc son retrait. En effet, la réforme de la taxe d'habitation reposera également sur un engagement de neutralisation et l'Etat doit donc rester crédible ([cf. infra](#)) ;
- sans exhaustivité, au moins 3 sujets mériteraient d'être, par voie d'amendements, introduits dans le projet de loi. Il s'agit tout d'abord d'empêcher une perte de recette en 2019 en prenant bien en compte la revalorisation 2018 des bases des locaux professionnels et non pas repartir des grilles tarifaires 2017 ([cf. TU n°145](#)). Il s'agit, par ailleurs, de saisir l'opportunité de l'examen du PLF pour compléter les acquis de la loi de finances rectificative pour 2018 (généralisation de l'obligation de collecte de la taxe de séjour par les plateformes numériques telles que AirBnb, Abritel, Homelidays, etc.). Il s'agit également de proposer un « moratoire » quant à l'affectation de la dotation d'intercommunalité entre la métropole et les EPT : tant qu'une clarification institutionnelle demeure (elle ne sera a priori pas effective d'ici la fin de l'année, mais n'en demeure pas moins indispensable), il est nécessaire de ne pas modifier la mécanique financière issue de la loi NOTRÉ, et donc de surseoir au "transfert" de la dotation à la MGP.

La commission a par ailleurs permis de revenir sur la synthèse de l'enquête menée par l'association sur la contractualisation financière ([cf. TU n°143](#)). D'une part, France urbaine va proposer aux parlementaires les amendements partagés par l'ensemble des associations concernées (neutralisation des décisions de l'Etat, passer des dépenses brutes aux charges nettes, et recours à un tiers de confiance en cas de désaccord sur l'exécution du contrat). D'autre part, l'association va, conjointement avec l'AdCF, proposer à ses membres une nouvelle réunion avec la DGCL et la DGFIP afin de faciliter les échanges directs entre les collectivités et ces administrations, tout en sortant du cadre strictement bilatéral.

Même si la date de la prochaine CNT devant être consacrée à la réforme fiscale n'est toujours pas connue, l'agenda de la réforme fiscale se rapproche et **Olivier Carré** et **François Rebsamen** ont fait partager les



conséquences opérationnelles de la ligne politique de France urbaine sur ce dossier (que « la réforme fiscale ne soit pas synonyme de recul de l'autonomie fiscale ») : descente homothétique du foncier bâti (à la fois aux communes et aux EPCI) et mise en cohérence du partage de la CVAE entre les acteurs du développement économique locale, c'est-à-dire les régions et les groupements.

L'audition de l'association par **Christine Pirès-Beaune**, députée du Puy-de-Dôme et rapporteuse spéciale de la mission Remboursements et dégrèvements, a été l'occasion :

- de reexprimer le plaidoyer de France urbaine pour un bénéfice partagé du foncier bâti entre communes et EPCI (éviter qu'un mauvais coup soit porté à l'intercommunalité et que les budgets de certaines grandes villes soient fragilisés, ...);

- de préciser que le transfert de la CVAE aux groupements pouvait tout à la fois permettre de ne pas casser la dynamique de développement des agglomérations et autoriser la prise en compte des handicaps structurels de certains territoires ruraux en matière de développement économique.

Contacts : [Franck Claeys](#), [Léah Chambord](#)

[Réduction de loyer de solidarité, un an après](#)

18 octobre 2018

Alors que la loi ELAN vient d'être adoptée par le Sénat le 16 octobre (mettant un point final à un parcours parlementaire démarré avant l'été), France urbaine et l'AdCF ont réalisé une enquête auprès de leurs adhérents pour connaître, un an après l'adoption de la réduction de loyer de solidarité (RLS) pour les organismes HLM dans la loi de finances 2018, les conséquences sur le terrain de cette disposition pour les bailleurs sociaux et les territoires de rattachement.

Dix-neuf collectivités ont répondu au questionnaire lancé début juillet, dont douze métropoles. Il en ressort que les agréments 2018 sont peu ou prou conformes aux programmations envisagées dans les programmes locaux de l'habitat (PLH), malgré les contraintes financières imposées par la RLS et les perspectives de réforme du tissu des bailleurs (fusion, regroupement, rapprochement, mutualisation financière, que la loi ELAN conforte et rend obligatoire, avec le seuil des 12 000 logements).

On note néanmoins un léger tassement des programmations dans la métropole de Lyon, voire un recul des engagements au Grand Nancy, qui peut être marqué avec une baisse des agréments à Rennes métropole. Les prêts de haut de bilan bonifiés (PHBB) proposés par la Caisse des dépôts/Banque des territoires permettent globalement de compenser la baisse des fonds propres des bailleurs sociaux.

Les communautés et métropoles expriment des inquiétudes concernant les conditions de réalisation du nouveau programme national de renouvellement urbain dit NPNRU porté par l'ANRU, en particulier les opérations de démolition jugées plus complexes et coûteuses que la production de logements neufs ou la réhabilitation.

Au total, il apparaît que c'est plutôt à partir de 2019/2020 que les programmations devraient être affectées par les contraintes financières touchant les bailleurs sociaux. Des interventions seraient du reste envisagées, sous forme de recapitalisation d'organismes par leurs collectivités de rattachement, notamment pour les offices publics logeant les publics les plus fragiles et comptant le plus grand nombre de personnes « APLisées ».

Contact : [Emmanuel Heyraud](#)

[Retour sur la commission numérique de France urbaine](#)

18 octobre 2018

Suite à l'événement consacré à l'expérimentation dans les territoires, France urbaine a convoqué sa commission



Numérique, en lien avec l'AdCF et les Interconnectés. L'ordre du jour consacrait notamment les enjeux de gouvernance territoriale de la donnée, avec des interventions de la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication) et d'Etalab, respectivement sur les enjeux de cloud souverain et du stockage des données (souveraineté en matière de data), ainsi qu'en matière d'ouverture des données et l'impulsion d'Etalab pour accompagner les collectivités dans l'opendata.

L'Assemblée des départements de France (ADF) était également conviée pour présenter la démarche qui vise à uniformiser les modalités de déploiement du RGPD (Règlement général sur la protection des données), proposée comme base commune et stratégie globale aux travaux interterritoriaux.

Un second temps était consacré aux tiers-lieux et au coworking. **Patrick Levy Waitz**, président de la fondation Travailler Autrement, est revenu [sur le rapport rendu](#) à **Julien Denormandie**, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, consacré au coworking et aux nouvelles formes de travail. Une intervention qui a par ailleurs permis de mettre en lien problématiques numériques et enjeux sociétaux.

La prochaine commission numérique se tiendra le mercredi 5 décembre prochain à Lyon, en marge du [Forum des Interconnectés](#), et traitera notamment de la place des femmes dans le numérique, ainsi que de l'intelligence artificielle.

Contact : [Sébastien Tison](#)

[Foncier agricole : audition à l'Assemblée nationale](#)

19 octobre 2018

Auditionnée mercredi 10 octobre à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission d'information commune sur le foncier agricole, France urbaine a saisi cette occasion pour faire remonter des propositions émanant du terrain, plaidant notamment pour un véritable « changement de paradigme » en matière d'utilisation des terres agricoles, afin de lutter plus efficacement contre l'étalement urbain. Créée en janvier dernier, cette mission a souhaité entendre, l'association sur les questions soulevées par la protection du foncier agricole.

Les élus et techniciens de Dijon métropole, de Grenoble Alpes métropole, de Grand Paris Sud et d'Orléans, après avoir présenté les actions de chacun de leurs territoires, ont soumis une série de cinq propositions aux députés présents, à savoir : le président de la mission, Jean-Bernard Sempastous (LREM, Hautes-Pyrénées) et ses deux co-rapporteurs, Anne-Laurence Petel (LREM, Bouches-du-Rhône) et Dominique Potier (SOC, Meurthe-Moselle) .

1. Améliorer les outils de protection des sols

Tous les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ne se valent pas : seuls les plus prescriptifs (prévoyant par exemple un nombre de logements et de m², ou prévoyant un pourcentage de constructions devant être réalisées en réinvestissement urbain) permettent véritablement de protéger contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Il est également noté que les outils les plus vertueux sont ceux qui permettent d'éloigner la décision du maire, aux prises avec ses administrés-proprétaires. Les PLUi sont donc plus vertueux que les PLU » ont plaidé les représentants de France urbaine, qui invitent ainsi à « une inversion du paradigme dans lequel la sanctuarisation du foncier situé en zone agricole, naturelle ou non-urbanisée deviendrait la règle ».

2. Systématiser les conventions tripartites entre les Safer, EPFL et les communes/EPCI

Pour mener à bien cette mission, France urbaine pousse donc en faveur d'une meilleure coopération locale. Cette dernière pourrait prendre la forme d'une « systématisation » des conventions liant les EPCI/communes, la Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et les EPFL (Établissements Publics Fonciers Locaux) afin de faciliter des portages de projets.

3. Allonger la date limite de 5 ans permettant la préemption du bâti agricole

Constatant les difficultés souvent rencontrées par les Safer pour récupérer du bâti agricole, l'association d'élus locaux propose ainsi d'allonger (ou de supprimer) la période de 5 années permettant aujourd'hui de préempter un bien bâti après l'arrêt de l'exploitation. Cette mesure vise à faciliter le retour de certains bâtiments à une vocation agricole.

4 et 5. Ouvrir une réflexion sur le rôle et le statut des agriculteurs



Les deux dernières propositions de France urbaine ouvrent la réflexion sur le droit de propriété du foncier pour permettre une meilleure maîtrise de ce dernier sur les territoires ; il s'agirait de « re-penser » le statut des agriculteurs en favorisant l'idée de la location stable au détriment du tout-proprétaire.

Contact : [Chloé Mathieu](#)

Act'Urbaines

[Calendrier parlementaire semaine du 15 octobre 2018](#)

18 octobre 2018



[Retour sur les Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays 2018](#)

18 octobre 2018



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) a organisé les 8 et 9 octobre dernier ses États Généraux (EGPP 2018), à Nancy. Autour du thème principal « territoire de projet, le maillon fort », les débats ont tourné autour de trois sujets : la coopération interterritoriale et l'Alliance des territoires, la concertation territoriale, et le devenir des fonds européens.

Accueillant ce temps fort des PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), **André Rossinot**, président de la Métropole du Grand Nancy et secrétaire général de France urbaine, a inauguré ces deux jours d'échanges en soulignant notamment l'importance de prendre en compte les mutations sociales des territoires afin de construire un réel projet de territoire, essentiel pour mener à bien la mutualisation et la coopération entre eux. C'est d'ailleurs le sens de la convention de partenariat qui existe entre France urbaine et l'ANPP. **Raymond Vall**, président de l'ANPP et sénateur du Gers, a d'ailleurs reconnu l'efficacité de cette convention, permettant des rapports plus équilibrés et sereins entre les membres des deux associations, notamment entre les grandes agglomérations, les métropoles, les pôles métropolitains et leurs territoires voisins. Les quelques contrats de réciprocité déjà signés commencent en effet à entrer dans une phase plus concrète. Il ressort des différents temps forts du congrès



qu'il est désormais indispensable de développer de nouvelles synergies communes entre les différentes échelles de territoires, notamment entre les PETR et leurs métropoles voisines. Pour cela, il est indispensable d'avoir une ingénierie territoriale partagée, et de construire des projets de territoires qui incluent la société civile. Le développement de l'agriculture urbaine est ainsi un bon exemple de coopération et d'alliance entre des territoires urbains et d'autres plus ruraux.

Serge Morvan, Commissaire Général à l'Égalité des Territoires, a conclu les discussions en présentant le projet de la future Agence Nationale de Cohésion des Territoires, ([voir notre article à ce sujet](#)) dans laquelle le président de l'ANPP estime que les projets de territoires construits par les PETR et les pays sont reconnus et encouragés.

[En savoir plus sur l'ANPP](#)

Initiatives villes et agglos

["Nancy, votre place est ici" : le Grand Nancy dévoile sa démarche d'attractivité](#)



Le Grand Nancy dévoile sa démarche d'attractivité à destination des Parisiens et des habitants du Grand Est

Cette démarche d'attractivité territoriale a deux objectifs majeurs : le premier est de convaincre les familles, les touristes, les étudiants et les dirigeants d'entreprises de venir trouver leur place dans la métropole et s'y épanouir. Le deuxième objectif se focalise sur les Grands Nancéiens eux-mêmes, en les invitant à devenir ambassadeurs de leur propre territoire.

À travers cette démarche, c'est tout ce territoire qui s'est mis en mouvement. Depuis plus d'un an, de nombreux acteurs des milieux économiques, culturels et associatifs réfléchissent ensemble à la meilleure façon de faire rayonner le Grand Nancy, chacun dans son domaine. Ce travail a abouti à la création d'un positionnement et d'une nouvelle signature commune : [Nancy. Votre place est ici](#). Si cette signature fait écho à la place Stanislas, symbole de ralliement et de rencontres, elle est avant tout une invitation à venir trouver sa propre place dans le Grand Nancy.

Tous les facteurs sont réunis pour attirer de nouvelles populations en recherche d'un équilibre vie professionnelle/vie privée, de bien-être, d'une vie culturelle riche et variée, d'un patrimoine historique et artistique remarquable, d'une infrastructure sportive de pointe et d'un environnement vert.



Le plan d'actions, qui s'inscrit dans la durée, s'articule autour de six axes majeurs. Dans un 1er temps, la notoriété et l'image du territoire seront renforcées via des campagnes média multi-supports récurrentes et impactantes. La première débute à Paris avec une campagne d'affichage sur les quais du métro et en digital dans les gares d'Ile-de-France accompagnée d'une présence en replay géolocalisé à partir du 23 octobre, puis dans le Grand Nancy le 24 octobre en presse locale et en affichage sur le réseau métropolitain.

Le Grand Nancy participera également au Salon International du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre du 25 au 28 octobre 2018 pour faire rayonner le territoire. Ce salon sera l'occasion de révéler la campagne, notamment dans le cadre de la Nuit du Patrimoine à laquelle 3 000 personnes sont attendues et d'une conférence sur le thème « Patrimoine et Attractivité territoriale ».

De nombreux outils et contenus digitaux seront également développés, tels que le portail d'attractivité place-a-nancy.fr (mis en ligne le 23 octobre). La Métropole sera également présente sur les salons incontournables à la conquête des porteurs de projets (MAPIC, SIMI, Heavent, Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle, Vivatech) et en renforçant sa présence aux côtés des partenaires. En local, l'objectif est de transformer chaque visiteur en ambassadeur du Grand Nancy, en lui réservant un accueil VIP, lors des événements liés aux domaines d'excellence du territoire. Un travail étroit sera mené avec la presse nationale, économique et touristique, ainsi qu'avec les influenceurs via des voyages thématiques pour créer de la valeur sur le Grand Nancy. Enfin, [une campagne vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux](#).

À propos de la création :

Places inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, Place de ralliement des Grands Nancéiens, Place forte pour l'économie, Place ouverte à la recherche : le Grand Nancy est une place où chacun peut trouver la sienne. Une place pour faire grandir sa famille, cultiver son art de vivre, réaliser ses projets professionnels, étudier et développer ses connaissances, partager ses envies de culture, profiter de la nature.

La campagne qui sera lancée le 23 octobre est le reflet des multiples dimensions du territoire : place au bien-être, à la culture et à l'innovation. Elle valorise l'esprit de rencontre, de collaboration et d'expérimentation issu de l'héritage de l'École de Nancy, tout en affichant un certain anticonformisme.

Contact Presse :

Élise Frisoni, attachée de presse de la Métropole du Grand Nancy



elise.frisoni@grandnancy.eu

Contact Technique :

Salima Benichou, Directrice Attractivité & Marketing
Territorial

salima.benichou@grandnancy.eu

Communiqués de presse

16 octobre 2018

[Remaniement : France urbaine salue la création d'un ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.](#)

Agenda

24 octobre 2018

[Commission Politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue/Villes de France](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Annulée - Commission Education, le 5 décembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

06 février 2019

[Conseil d'administration, le 6 février 2019](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)

28 mars 2019 - 29 mars 2019

[Journées Nationales de France urbaine à Toulouse](#)

03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg147-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>